

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Maskinongé tenue au Centre communautaire Dr-Roland-Bernèche, le mardi 7 septembre 2021, à 20h.

Sont présents madame la conseillère Carole Dumontier et messieurs les conseillers Jacques Damphousse et René Plante, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Sont absents messieurs les conseillers Jonathan Lacourse et Jacques Paquin.

Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais, présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20H

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

208-09-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE**
Ordre du jour l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.

3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 et ne désirent pas apporter de modification ;

209-09-21 **POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse
Adoption du et résolu à l'unanimité **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
procès-verbal soit adopté, selon sa forme et teneur.

4- APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Approbation des comptes

Rémunération des élus	3 827.44 \$	9029 à 9034
Rémunération des employés	27 300.50 \$	9020 à 9028 & 9056 à 9087
Rémunération des pompiers juillet 2021	7 813.90 \$	9035 à 9055
Rémunération des pompiers août 2021	2 027.29 \$	9088 à 9099
L'Union-vie	2 163.17 \$	16939
Desjardins sécurité financière	3 957.20 \$	16940
Revenu Québec	12 727.53 \$	16941
Receveur général du Canada	4 752.17 \$	16942
Bell Canada	670.91 \$	16943
Hydro-Québec	996.58 \$	16944
Bell mobilité cellulaire	54.00 \$	16945
Visa Desjardins	117.00 \$	16946
Énergir	37.49 \$	16947
M. Pierre Lincourt	75.00 \$	16948
Long & Mcquade Trois-Rivières	450.70 \$	16949
Les gazons Yan Roy enr.	1 235.98 \$	16950
Service des loisirs de Maskinongé	17 000.00 \$	16951

Bell Canada	211.58 \$	16952
Hydro-Québec	3 205.75 \$	16953
Hydro-Québec	608.90 \$	16954
Revenu Québec	11 134.41 \$	16955
Receveur général du Canada	3 948.80 \$	16956
Desjardins sécurité financière	3 123.98 \$	16957
Petite caisse	53.80 \$	16958
Alide Bergeron & Fils ltée	1 121.01 \$	16959
Aréo-Feu ltée	450.71 \$	16960
L'Arsenal	161.25 \$	16961
Broderie Design inc.	40.30 \$	16962
Chemins de fer Québec-Gatineau	1 776.00 \$	16963
Clôtures Cambrek inc.	5 016.94 \$	16964
Construction et Agrégats Lessard inc.	408.57 \$	16965
Constructo SEAO	18.05 \$	16966
EBI Environnement inc.	15 609.00 \$	16967
L'Écho de Maskinongé	269.04 \$	16968
EMCO Corporation	1 644.36 \$	16969
Les Entreprises Maskinongé inc.	1 253.23 \$	16970
Eurofins environex	2 009.78 \$	16971
Fonds d'information sur le Territoire	125.00 \$	16972
Garage N. Brouillard inc.	935.93 \$	16973 & 16974
Garage Cormier & Fils inc.	17.25 \$	16975
Le Groupe A&A Trois-Rivières	145.17 \$	16976
Jacques Thibault (Pierreville)	689.85 \$	16977
Librairie Poirier	599.58 \$	16978
Location C.D.A inc.	58.99 \$	16979
Marquage et traçage du Québec	336.43 \$	16980
Mécanique Unitmec diesel	186.06 \$	16981
MRC de Maskinongé	4 627.37 \$	16982
N2 précision	562.93 \$	16983
Laurentide Re/Sources inc.	52.52 \$	16984
Pharmacie Chantale Gaboury	14.94 \$	16985
Pluritec ltée	23 563.56 \$	16986
Pompage Expert	208.10 \$	16987
Pompiers de Maskinongé	40.97 \$	16988
Postes Canada	159.51 \$	16989
Remorquage et Transport Ferron	747.34 \$	16990
Librairie Renaud-Bray inc.	388.91 \$	16991
Sitech Qm	149.47 \$	16992
SNC-Lavalin	23 029.50 \$	16993

Wolters Kluwer Québec ltée

1 043.70 \$ 16994

Total :

194 955.40 \$

210-09-21

Approbation
des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité

QUE les comptes ci-dessus soient approuvés et autorisés pour paiement.

Approbation du rapport budgétaire

Les membres du Conseil ont tous reçu photocopie du rapport budgétaire, en date du 1^{er} au 31 août 2021 de la municipalité de Maskinongé et madame la secrétaire fait lecture dudit rapport. Les revenus de fonctionnement sont de l'ordre de 2 083 434,75\$ sur un budget de 2 271 213,00\$, avec des taxes et mutations à recevoir de 128 069,17\$. Les charges de fonctionnement et la conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement et affectations) sont de l'ordre de 1 314 583,08\$ sur un budget de 2 271 213,00\$. Les revenus d'investissement sont de l'ordre de 0,00\$ sur un budget de 781 960,00\$. La conciliation à des fins fiscales (immobilisations et affectations) est de l'ordre de 139 232,94\$ sur un budget de 781 960,00\$.

211-09-21

Approbation
du rapport
budgétaire

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** le rapport budgétaire de la municipalité de Maskinongé soit accepté tel que présenté par madame la secrétaire.

**5- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RELATIF À LA DÉTERMINATION DES LIMITES DE VITESSE SUR LES
RUES SAINT-LAURENT EST ET SAINT-LAURENT OUEST**

212-09-21

Avis de motion
et dépôt de
règlement
relatif à la
baisse de
vitesse sur St-
Laurent Est et
Ouest

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jacques Damphousse qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la détermination des limites de vitesse sur les rues Saint-Laurent Est et Saint-Laurent Ouest, afin de faire passer la vitesse maximale des véhicules routiers de 50km/h à 40km/h.

Le projet de règlement #190-2021, intitulé Règlement relatif à la détermination des limites de vitesse sur les rues Saint-Laurent Est et Saint-Laurent Ouest, est déposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse.

6- AUTORISATION POUR ACHAT DE NOUVELLE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis de motion donné et au dépôt du projet de règlement #190-2021 relatif à la détermination des limites de vitesse sur les rues Saint-Laurent Est et Saint-Laurent Ouest, afin de faire passer la vitesse maximale des véhicules routiers de 50km/h à 40km/h, des panneaux de signalisation et quelques poteaux doivent être achetés et installés;

213-09-21

Achat et
installation de
panneaux de
signalisation
pour St-
Laurent Est et
Ouest

POUR CE MOTIF : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**autoriser l'achat et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires à la diminution de vitesse sur les rues Saint-Laurent Est et Saint-Laurent Ouest, et ce, lorsque la réglementation sera en vigueur, le tout au coût estimatif de 1 500,00\$.

7- DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ DU 182 PIED-DE-LA-CÔTE

Une demande de dérogation mineure a été formulée par madame France Thibodeau,

propriétaire du 182 route Pied-de-la-Côte et portant le numéro de lot 4 825 555 du cadastre du Québec, à Maskinongé, demandant l'autorisation de réduire la marge de recul avant de 7,6 à 6,04 mètres, afin de pouvoir agrandir le côté de la résidence.

Monsieur le conseiller Jacques Damphousse explique brièvement le dossier et mentionne que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande.

CONSIDÉRANT QUE madame France Thibodeau, propriétaire du 182 route Pied-de-la-Côte et portant le numéro de lot 4 825 555 du cadastre du Québec, à Maskinongé, demande l'autorisation de réduire la marge de recul avant de 7,6 à 6,04 mètres, afin de pouvoir agrandir le côté de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme *accepte cette demande de dérogation de façon unanime et recommande au Conseil municipal d'appuyer cette demande, car ce projet est très bien conçu, respecte l'architecture de la maison et va cadrer avec le projet futur de la fosse septique en étant dans les normes environnementales, et ce, pour les raisons suivantes :*

- *Ce projet cadre bien avec l'architecture de la maison;*
- *Les chevrons du toit de l'agrandissement sont positionnés entre les deux fenêtres du deuxième étage;*
- *La marge de recul de 6,04 mètres convient avec celle de la maison qui est de 4,39 mètres;*
- *Ce projet ne crée pas de préjudice aux voisins;*

214-09-21
Dérogation
mineure
182 PDLC

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**accepter la demande de dérogation mineure de madame France Thibodeau, propriétaire du 182 route Pied-de-la-Côte et portant le numéro de lot 4 825 555 du cadastre du Québec, à Maskinongé, soit d'autoriser de réduire la marge de recul avant de 7,6 à 6,04 mètres, afin de pouvoir agrandir le côté de la résidence.

8- SOUMISSIONS – VÉHICULE INCENDIE – CAMION DES PINCES / UNITÉ D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition d'un camion des pinces / unité d'urgence pour son Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé sa soumission pour ledit véhicule :

- Industries Lafleur inc. 435 657,52 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt #184-2021 a été approuvé par le Ministère et prévoit une dépense et un emprunt de 385 830,00\$ pour l'acquisition dudit camion;

215-09-21
Achat camion
pinces / unité
d'urgence

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat d'acquisition du nouveau camion des

pinces / unité d'urgence pour son Service de sécurité incendie à Industries Lafleur inc. au montant de 435 657,52\$ taxes incluses, soit le seul soumissionnaire conforme; **QUE** la dépense nette dudit camion au montant de 397 813,39\$ sera acquittée par le règlement d'emprunt #184-2021 pour un montant 385 830,00\$ et par l'affectation du surplus accumulé qui sera prévu au budget de 2022, pour la balance de la dépense.

9- OFFRE DE SERVICES – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA STABILISATION DE TALUS DES TERRAINS DE LA RUE SAINT-JOSEPH ACQUIS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de services de SNC-Lavalin inc. pour effectuer une analyse de stabilité de talus sur les lots 4 825 041, 4 825 042 et 4 825 043 de la rue Saint-Joseph, appartenant à la municipalité de Maskinongé, au montant de 29 395,00\$ plus taxes, pour la réalisation des travaux et le rapport d'étude géotechnique ainsi qu'un montant budgétaire de 7 125,00\$ plus taxes qui sera facturé en fonction des demandes reçues d'assistance, soit selon les taux horaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra fournir à SNC-Lavalin inc., pour la réalisation de ladite étude géotechnique, les données topographiques du site ainsi que le relevé bathymétrique;

216-09-21

Étude
géotechnique –
stabilisation de
talus terrains
rue St-Joseph

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de SNC-Lavalin inc. au montant de 29 395,00\$ plus taxes, pour la réalisation des travaux et le rapport d'étude géotechnique de la stabilisation du talus des terrains de la rue Saint-Joseph portant les numéros de lots 4 825 041, 4 825 042 et 4 825 043 ainsi qu'un montant budgétaire de 7 125,00\$ plus taxes qui sera facturé en fonction des demandes reçues d'assistance, soit selon les taux horaires;

D'acquitter cette dépense par le montant de 20 000,00\$ prévu au budget 2021 et par une partie du 20% des travaux admissibles au choix de la Municipalité du montant additionnel de la TECQ 2019-2023.

10- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PRIORISATION DU REMPLACEMENT DES PLUVIAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

217-09-21

Ingénieurs pour
stratégie de
remplacement
égout pluvial
pour travaux de
la TECQ

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**accepter le mandat horaire d'environ 1 500,00\$ de la firme d'ingénieurs Pluritec, pour établir la stratégie de remplacement du réseau pluvial, afin de pouvoir réaliser ces travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

11- APPUI AU PROJET DU SERVICE DES LOISIRS DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de Maskinongé inc. se doit de mettre à niveau et d'améliorer le terrain de baseball au niveau du drainage, du système d'éclairage et des abris des joueurs afin de maintenir en bon état cette infrastructure de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de mise à niveau et d'amélioration du terrain de

baseball répond aux objectifs du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), du ministère de l'Éducation, soit pour soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situé dans de petites collectivités du Québec ainsi que pour accroître leur accès pour la population;

218-09-21 **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**autoriser et **D'**appuyer les dirigeants du Service des loisirs de Maskinongé inc. à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PSISRPE pour leur projet de mise à niveau et d'amélioration du terrain de baseball au niveau du drainage, du système d'éclairage et des abris des joueurs, afin que nos jeunes et nos moins jeunes puissent avoir des infrastructures de loisirs en bon état et ainsi maintenir un bon équilibre de vie.

Appui au projet
du Service des
loisirs

12- CONGRÈS DE LA FQM

MONSIEUR LE CONSEILLER JONATHAN LACOURSE ARRIVE À LA SÉANCE. IL EST 20H28.

219-09-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**inscrire monsieur le maire Roger Michaud, monsieur le conseiller Jacques Damphousse et madame la conseillère Carole Dumontier au congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec du 29 septembre au 2 octobre 2021, au coût de 685,00\$ chacun, les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et les taxes sont en sus. Madame la directrice générale ne peut assister au congrès de la FQM cette année, puisque le dépôt des candidatures pour les élections municipales se termine le 1^{er} octobre 2021.

Congrès FQM
2021

13- DEMANDES DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

220-09-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **D'**autoriser, pour le Service de la bibliothèque municipale :

Dépenses -
Service de la
bibliothèque

- l'achat de cartouches d'encre couleur pour l'imprimante Canon, au coût de 72,31\$ taxes incluses;
- la rencontre avec l'auteure Rosette Laberge le samedi 16 octobre prochain, au coût total d'environ 470,00\$, incluant taxes, déplacement et repas, dont un montant de 200,00\$ sera subventionné par le Réseau Biblio.

14- DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

Premièrement :

CONSIDÉRANT les exigences du « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation;

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat, incluant une

résolution du conseil municipal, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec;

221-09-21 Formation pour 2 pompiers **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « Pompier I, section I » les candidats suivants : Jean-Philippe Savoie et Francis Gagnon.

Deuxièmement :

222-09-21 Dépenses - Service incendie Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**autoriser l'achat des plaquettes d'identification pour le nouveau pompier Nicolas Perreault.

15- CORRESPONDANCE

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence

9-1-1 du Québec : Versement de 1 287,50\$ à Groupe CLR pour juin 2021.

Axco: Dépôt de 27,13\$, revenus moins les frais de la borne électrique face à l'Église.

Commission de protection du territoire agricole du Québec : Avis de conformité du dossier de La Ferme Gilbert Vermette inc. Copie courriel Patrice.

Fédération québécoise des municipalités : Copie courriel aux élus.

- 1) Mutuelle FQM Prévention – Une meilleure performance à venir!
- 2) Conflit chez Olymel, les élus-es municipaux s'inquiètent de l'impact des régions.
- 3) Deux tables rondes pour plus de jeunes et de femmes en politique.
- 4) Programmation des formations automnales maintenant en ligne.
- 5) Appel de candidatures du Programme Jeunes et relève municipale.
- 6) Loi sur l'hébergement touristique, des mesures pour l'autonomie municipale.

Ministère de la Sécurité publique :

- 1) Centres d'hébergement d'urgence possible pour le palier vert durant la Covid-19.
- 2) Report des échéances du paiement 2021 des services de la Sûreté du Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- 1) Accusé réception d'une demande d'enquête de l'établissement du taux pour l'aqueduc desservant le 10, rue Trahan.
- 2) Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de notre municipalité.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- 1) Promotion des élections municipales du 7 novembre 2021. Copie courriel élus.
- 2) Informations pour le Président des élections municipales du 7 novembre 2021.

MRC de Maskinongé :

- 1) Dépôt des amendes de mai 2021 de 1 164,00\$.
- 2) Dépôt de : Covid, manque à gagner sur perception des amendes de la cour municipale de 2 357,61\$.
- 3) Résolution 284/08/2021 : Personnes désignées pour la gestion des cours d'eau.
- 4) Dépôt des amendes de juin 2021 de 695,00\$.

Régie d'Aqueduc de Grand Pré :

- 1) Propriété incluse dans l'aire de protection d'un prélèvement d'eau souterraine effectué à des fins d'alimentation en eau potable.
- 2) Communiqué du 25 août 2021 : Appel à la sensibilisation pour réduire la consommation d'eau potable. Copie courriel élus.

Revenu Québec :

- 1) Dépôt de 10 941,45\$, TVQ pour la période d'avril à juin 2021.
- 2) Dépôt de 11 070,68\$, TPS pour la période d'avril à juin 2021.

Revues : – Urba – Publiquip – Québec Vert – Constat – Via Bitume – Constructo – Agricole Idéal – Formules municipales – Construire – Élections 2021.

223-09-21
Approbation de
la
correspondance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité
D'approuver la liste de correspondance pour dépôt au procès-verbal.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Alain Bélanger : Il questionne sur les pluviaux de la Municipalité.

Monsieur Claude Paquin : Il mentionne et discute de l'importance d'avoir une personne ressource en loisir à l'emploi de la Municipalité.

Madame Ménaïk Bleu : Elle ajoute aux discussions de monsieur Paquin qu'avec les infrastructures en place, la Municipalité a besoin de quelqu'un pour chapeauter les activités.

Monsieur Michel Lajoie : Il discute de sa résidence du 52 rue Saint-Joseph qu'il a dû faire démolir et dont le terrain a été racheté par la Municipalité.

17- PAUSE

18- AUTORISATION DE PASSAGE – 5^E ÉDITION DU TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la 5^e édition du tour Paramédic Québec, l'organisation demande l'autorisation de traverser notre Municipalité avec leur convoi de cyclistes, le samedi 18 septembre 2021 ;

224-09-21
Passage de la
5^e édition du
tour Paramédic
Québec

POUR CE MOTIF: Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Maskinongé autorise le passage de la 5^e édition du tour Paramédic Québec, à travers notre Municipalité, qui aura lieu le 18 septembre 2021 ;

QUE l'autorisation est accordée conditionnellement à ce que cette demande n'engendre aucune responsabilité ni aucuns frais pour la municipalité de Maskinongé et que ladite organisation s'assure de posséder les couvertures en assurances nécessaires.

19- AUTORISATION DE PASSAGE – DÉFI VÉLO 300 KM POUR LA VIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du «Défi 300 km pour la VIE», l'organisation demande l'autorisation de traverser notre Municipalité avec leur convoi de cyclistes, le samedi 11 septembre 2021 et le dimanche 12 septembre 2021 ;

225-09-21
Passage du
Défi 300 km
pour la VIE

POUR CE MOTIF: Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Maskinongé autorise le passage du «*Défi 300 km pour la VIE*», à travers notre Municipalité, qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2021 ;

QUE l'autorisation est accordée conditionnellement à ce que cette demande n'engendre aucune responsabilité ni aucuns frais pour la municipalité de Maskinongé et que ladite organisation s'assure de posséder les couvertures en assurances nécessaires.

20- AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE D'ASPHALTAGE 2021

226-09-21

Facture
d'asphaltage
2021

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité
D'autoriser le paiement de la facture de Construction et pavage Portneuf inc. au montant de 159 417,97\$ taxes incluses pour le contrat des travaux d'asphaltage 2021 sur une partie des rangs de la Rivière Sud-Est et du Petit-Bois.

21- DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

227-09-21

Rembourse-
ment dépenses
relatives au
comité MADA

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité
D'autoriser le remboursement de dépenses à madame la conseillère Carole Dumontier au montant total de 237,11\$, pour les frais de location de 2 kayaks, de déplacement pour la location de kayaks, de café, muffins et repas dans le cadre de rencontres relatives au comité MADA.

22- DIVERS

a) Protocole d'entente entre la Municipalité, le Centre de services scolaire et le Réseau Biblio

CONSIDÉRANT QU'avec la construction de la nouvelle école sur la rue Saint-Aimé, toutes les classes de nos écoles primaires se retrouvent au Centre communautaire Dr-Roland-Bernèche pour environ deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la direction de nos écoles primaires demande la possibilité de mettre en commun leur bibliothèque scolaire avec la bibliothèque municipale sous certaines conditions, comme par exemple avoir une certaine superficie pour les besoins de la bibliothèque scolaire, aucuns frais de location, disponibilité de deux avant-midi par 10 jours scolaires, etc., le tout comme décrit dans un protocole d'entente;

228-09-21

Protocole d'entente
– bibliothèque
municipale /
scolaire

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

D'accepter le protocole d'entente bibliothèque municipale / scolaire, tel que déposé;

D'autoriser monsieur le Maire et madame la Directrice générale & secrétaire-trésorière, à signer ledit protocole d'entente et tous documents relatifs audit dossier.

b) Cahier 100^e anniversaire du journal L'Écho de Maskinongé – offre pour une annonce

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre 2021, le journal L'Écho de Maskinongé publiera un Cahier 100^e anniversaire du journal L'Écho de Maskinongé avec un tirage augmenté à 16 500 exemplaires couvrant toutes les résidences de la MRC

de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est invitée à prendre part à ces pages spéciales en publiant un message personnalisé;

229-09-21

Annonce dans le cahier 100^e anniversaire du journal L'Écho de Maskinongé

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**accepter de faire paraître une annonce dans le journal L'Écho de Maskinongé, édition du 3 novembre 2021, pour une grandeur d'un quart de page, au coût spécial de 355,00\$ plus taxes, incluant parution journal, couleur, bannières web et montage, afin de transmettre toutes nos félicitations pour ces 100 ans d'existence ainsi qu'à leur personnel.

c) **Abandon de poursuite pour une facture impayée**

CONSIDÉRANT QUE suite à un feu de véhicule survenu le 28 juin 2019 sur l'autoroute 40 Est, au km 158 à Maskinongé, notre Service incendie a été appelé et a dû se rendre sur les lieux;

CONSIDÉRANT QU'une facture a été transmise au propriétaire ou locataire du véhicule afin de couvrir les frais encourus pour l'intervention, comme prévu à l'article 73 du règlement #80-2011 Règlement concernant la prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 165-06-21 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 juin dernier, une mise en demeure a été transmise par Me Jean Perreault au propriétaire ou locataire du véhicule afin qu'il acquitte la facture des frais encourus en plus des intérêts accumulés;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la facture demeure toujours impayée;

CONSIDÉRANT la valeur de la facture en cause et les frais de recouvrement à venir, sans savoir si nous pourrions retracer l'individu, sa solvabilité ou ses biens possibles à saisir;

230-09-21

Annulation de la facture de l'événement du 28 juin 2019 des pompiers

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**annuler la facture transmise au propriétaire ou locataire du véhicule pour les frais encourus ainsi que les intérêts accumulés pour l'intervention des pompiers le 28 juin 2019.

23- DEMANDES DE LA TABLE

Madame la conseillère Carole Dumontier remercie les agents de développement en loisir pour l'organisation des activités de cet été.

Monsieur le conseiller Jacques Damphousse demande de faire un rappel dans la prochaine lettre circulaire pour que les propriétaires de chiens les promènent en laisse.

Monsieur le conseiller Jonathan Lacourse mentionne que la lumière de rue n'allume plus à l'intersection des rues Saint-Denis et Paquin et qu'il y a plusieurs lumières de rue qui restent allumées toute la journée.

Monsieur le maire Roger Michaud remercie le comité et les bénévoles qui se sont occupés de l'organisation des activités de l'été ainsi qu'au Centre communautaire pour nous donner accès au parc intergénérationnel. Aussi, il félicite et remercie le nouveau comité du Service des loisirs.

24- DEMANDES DE LA SALLE

Monsieur Marc-Olivier Lacasse : Il explique et discute de sa mauvaise expérience du camp de jour de cet été.

Monsieur Claude Paquin : Il mentionne être allé au service des loisirs avec ses petits-enfants et avoir vu certains manquements des moniteurs du camp de jour.

Madame Ménaïk Bleau : Elle informe avoir entendu plusieurs parents se plaindre du camp de jour de cet été et d'autres qui n'ont pas eu de place pour leur enfant.

Monsieur Guy Baril : Il s'informe si les parents viennent reconduire et chercher les enfants de l'école par la cour du Service des loisirs. Le Comité des loisirs aurait aimé être consulté ou du moins avisé, car cela impliquera un déneigement différent, plus tôt le matin et sûrement des coûts additionnels.

Monsieur René Rinfret : Il demande un suivi sur le projet du toit sur la patinoire.

Monsieur Alain Bélanger : Il questionne sur l'acquisition du camion incendie et sur le remboursement de dépenses pour la location de kayaks versus la demande de descente à la rivière derrière le garage municipal sur la rue Saint-Denis.

Madame Ménaïk Bleau : Elle demande s'il est possible pour la Municipalité de faire un rappel mensuel sur les réseaux sociaux de la séance du Conseil municipal.

Monsieur Marc-Olivier Lacasse : Il demande s'il est possible d'ajuster le miroir qui se retrouve à l'intersection de la rue Saint-Denis et Saint-Laurent Ouest.

25- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

231-09-21

Ajournement
de la séance

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**ajourner la séance au lundi 13 septembre 2021 à 19h30. Il est 21h50.

Roger Michaud, maire

France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.